Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 072-217201540-20260430-DGS260430D006-DE

VILLE DE LA FLÈCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LA FLÈCHE

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE JEUDI 30 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de LA FLÈCHE, convoqué par M. Romain LEMOIGNE, maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal.

Les conseillers municipaux suivants étaient convoqués :

M. LEMOIGNE	M. PHELIPEAU	M. BARAT
M. THOMAS	Mme OUVRARD	Mme MARCHI
Mme LEVASSEUR	Mme LELIÈVRE	M. BAUDRY
M. NIVESSE	M. BERTIN	M. ROYER
Mme CHEREL	Mme AUGIER de CRÉMIERS	Mme RACHET
M. SERVEAU	M. KEVORKIAN	Mme COGNARD
Mme CHÂTILLON	Mme SERVEAU	M. ROGHE
M. BESNARD	M. PICARD	Mme ENDRÈS
Mme DUBOIS	Mme HATTON	M. de FRÉMICOURT
M. BARLEMONT	M. OUVRARD	Mme MARTIN
Mme TOUSSAINT	Mme LIGER	Mme DELHOMMEAU

Date de convocation : **24/04/2026**	Absents excusés : - Mme DUBOIS (pouvoir à M. Thomas) - M. BARLEMONT (pouvoir à Mme Cherel) - M. ROGHE (pouvoir à M. Royer)
Elus en exercice : **33**	
Elus présents : **30**	
Elus absents : 3	
Pouvoirs **: 3**	
Mme Françoise LELIÈVRE, conseillère municipale, est nommée secrétaire de séance.	

DÉLIBÉRATION N°DGS260430D006

D006 – FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que chaque année les taux de fiscalité locale doivent être présentés au Conseil municipal.

Aussi, après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal :

- de reconduire les taux 2025 pour l'année 2026, pour les impôts locaux soit :
  - 50,09 % sur le foncier bâti
  - 42,17 % sur le foncier non bâti
  - 15,63 % pour la taxe d'habitation

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La Secrétaire de séance, Le Maire,

Françoise LELIÈVRE Romain LEMOIGNE